# BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 75.000.000 de Dinars Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis Tél : 71.332.188 (20 lignes groupées) - RC N° B 1105941996

# INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du 01/01/2007 au 31/03/2007	Du 01/01/2006 au 31/03/2006	31-mars-07	31-mars-06	Au 31/12/2006
1 - Produits d'exploitation bancaire	40 362	34 834	40 362	34 834	158 894
Intérêts	31 582	27 679	31 582	27 679	118 313
Commissions en produits	5 389	4 063	5 389	4 063	20 758
Revenu du portefeuille commercial et d'investissement	3 391	3 092	3 391	3 092	19 823
2 - Charges d'exploitation bancaires	12 934	11 704	12 934	11 704	48 568
Intérêts encourus	12 839	11 570	12 839	11 570	48 034
Commissions encourues	95	134	95	134	534
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	27 428	23 130	27 428	23 130	110 326
4 - Autres produits d'exploitation	57	85	57	85	494
5 - Charges opératoires, dont :	8 180	7 690	8 180	7 690	28 920
Frais de personnel	6 040	5 703	6 040	5 703	20 508
Charges générales d'exploitation	2 140	1 987	2 140	1 987	8 412
6 - Structure du portefeuille au bilan	9 129	16 537	175 576	192 462	166 447
Portefeuille titres commercial	513	502	38 576	38 572	38 063
Portefeuille titres d'investissement	8 616	16 035	137 001	153 890	128 385
7 - Encours net des crédits	47 672	-10 474	1 528 387	1 343 352	1 480 715
(hors dotation aux provisions de la période)					
8 - Encours des dépôts, dont :	51 312	68 534	1 268 604	1 172 265	1 217 291
Dépôts à vue	-2 600	60 083	394 722	395 326	397 322
Dépôts d'épargne	7 940	13 389	372 284	346 199	364 344
9 - Emprunt et ressources spéciales au bilan	-6 570	-7 640	194 263	217 508	200 833
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (hors résultat net de la période)	0	0	316 400	289 016	316 400

#### Présentation de la Banque :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 75.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

#### Principes et méthodes comptables :

Les indicateurs financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31/03/2007 ont été établis conformément aux normes comptables Tunisiennes générales et celles relatives aux établissements bancaires.

#### La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

#### Les règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2007. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2007.

### **Composition du portefeuille-titres:**

Le portefeuille des titres est composé de :

<u>Titres de transaction</u> : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

<u>Titres de placement</u> : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

<u>Titres d'investissement</u> : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

#### La comptabilisation des revenus sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

## **Encours des crédits**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses.

## **Encours des dépôts**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **Emprunts et ressources spéciales**

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

# **Capitaux propres**

Les capitaux propres présentés dans ces indicateurs tiennent compte du résultat net annuel et de la répartition de ce résultat effectuée courant la période.